



PLAINE DE SAINT-JEAN-DE-SAUVES

COMMUNES

La Chaussée, Chouppes, La Grimaudière, Martaizé, Mazeuil, Montcontour, Saint-Clair, Saint-Jean-de-Sauves (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



Sur la marge occidentale du département, la zone intègre une partie de la vaste plaine de calcaires jurassiques qui s'étend de manière ininterrompue entre Poitiers au sud-est et Thouars vers le nord-ouest. Avec une altitude moyenne avoisinant les 80 mètres, le relief est très uniforme, interrompu seulement par quelques rares buttes argilo-sableuses (Puy de Mouton, 128m) et les vallons de modestes ruisseaux affluents de la Dive. Le substrat est constitué de groies, un sol argilo-calcaire, généralement profond et sain dont la fertilité a permis l'implantation sur de vastes surfaces d'une céréaliculture intensive qui marque profondément le paysage. Localement, souvent à proximité des villages, comme au sud-ouest de St-jean-de-Sauves, de petits secteurs de vignobles traditionnels viennent toutefois interrompre la monotonie de l'openfield céréalier. Comme dans la zone de la Plaine de Vouzailles située immédiatement au sud, un remarquable cortège d'oiseaux a pu se maintenir jusqu'à nos jours dans la plaine de St-Jean-de-Sauves, comprenant des espèces à affinités steppiques qui ont su s'adapter - du moins jusqu'à une époque récente - à une agriculture traditionnelle générant une mosaïque d'emblavures suffisamment diversifiée pour subvenir à leurs besoins vitaux.



L'élément ornithologique majeur du site est la présence d'un important noyau reproducteur d'Outarde canepetière (26 couples en 2000), une espèce en très fort déclin en Europe de l'Ouest (plus de 50% de diminution des effectifs) et dont le Poitou-Charentes constitue, avec la plaine de la Crau, un des derniers bastions français (plus du tiers de la population nationale). L'outarde est une espèce migratrice présente dans nos plaines entre avril et octobre. Espèce d'origine steppique, elle s'est adaptée aux plaines ouvertes où l'activité agricole principale est de type polyculture-élevage. Pour leur parade, les mâles utilisent les parcelles à végétation basse et peu dense alors que les parcelles de luzerne sont activement recherchées en période de reproduction pour leurs ressources en insectes. L'intensification de l'agriculture est, sous divers aspects, responsable du déclin dramatique de l'outarde : mécanisation détruisant les nichées au sol, utilisation d'insecticides limitant les populations d'insectes proies, augmentation de la taille des parcelles, utilisation croissante du maïs irrigué... Les parcelles de vignoble hébergent quant à elles un autre oiseau extrêmement rare et localisé en Poitou-Charentes - le Bruant ortolan - dont la population régionale est de l'ordre d'une centaine de couples seulement. Cette espèce méridionale qui ne dépasse pas la Loire vers le nord trouve dans le Seuil du Poitou une de ses localités les plus septentrionales en France. Aimant les climats chauds et secs, le Bruant ortolan occupe des sites à végétation clairsemée où il peut trouver aisément sa nourriture (insectes, chenilles, graines) et où il dispose de perchoirs lui servant de postes de chant (arbres, piquets, fils télégraphiques).

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Espèces observées	0	4	0	0	0	0	0	0	0
Esp.rares/menacées		4							

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

82 1 Cultures intensives d'un seul tenant

82 2 Cultures à marges de végétation spontanée

83 21 Vignobles

ESPECES DETERMINANTES : 4

FAUNE

DH DO PN

Oiseaux

Bruant ortolan

Emberiza hortulana

Oedicnème criard

Burhinus oedicnemus

Outarde canepetière

Tetrax tetrax

Perdrix grise

Perdix perdix

FLORE

DH PN PR

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉCOLOGIQUE

Directive Oiseaux : ZPS n°FR5412018 "PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS"

Directive Oiseaux : ZICO PC19 "PLAINE DE SAINT-JEAN-DE-SAUVES"